

Publication de la convocation selon les dispositions légales + la page facebook + site SOTETEL espace actionnaires

Éditer les documents sur le site Web, espace actionnaires

Cliquer sur l'icône " je participe " et remplir puis envoyer un formulaire d'inscription avec le nom, prénom, qualité, N° CIN/IU, adresse e-mail, N° téléphone et nombre d'actions.

Au plus tard le 13 décembre 2020

Un e-mail avec accusé de réception sera adressé aux participants validés avec un lien de l'événement

Les actionnaires peuvent consulter en ligne les questions et les réponses y afférentes, ayant une incidence sur la décision de vote

Les actionnaires ou leurs mandataires devront remplir le formulaire de vote selon les conditions indiquées, le scanner et l'envoyer par e-mail à "ago@sotetel.tn" ou le déposer au bureau d'ordre SOTETEL contre décharge au plus tard à 16h45.

Au plus tard le 14 décembre 2020

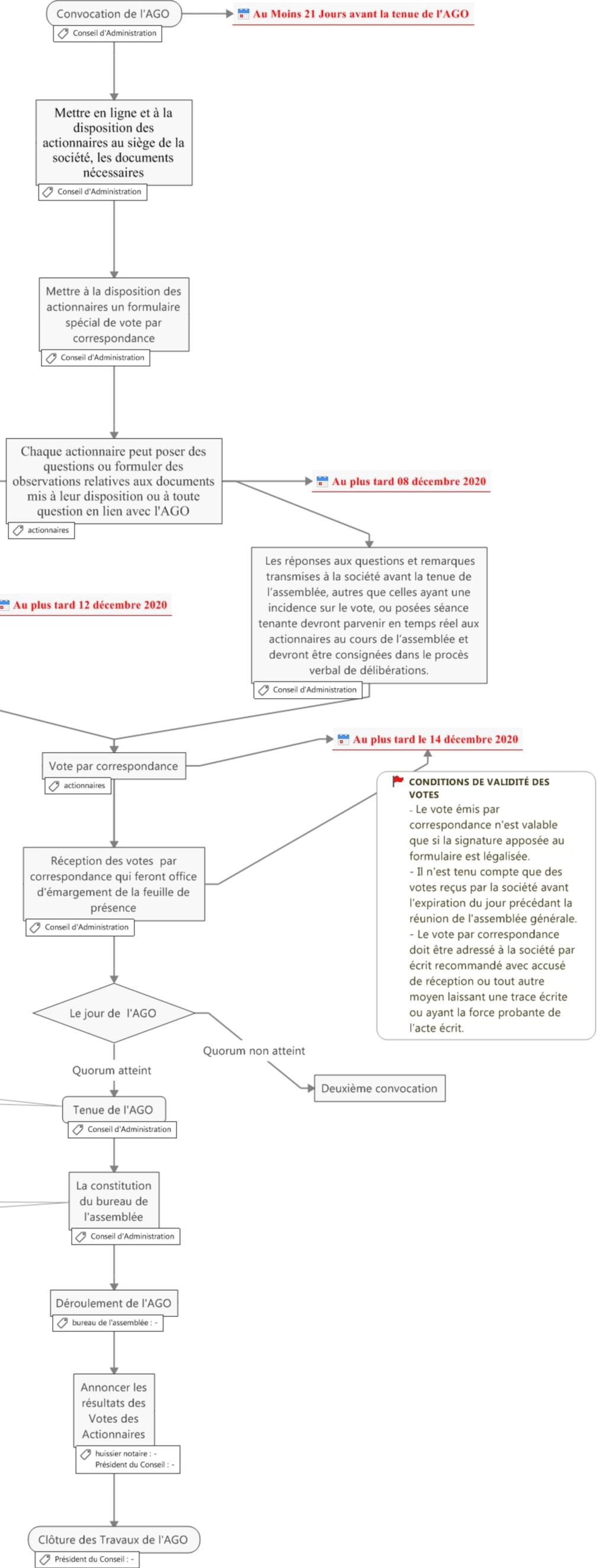
Cliquer sur le lien pour participer à l'AGO

Au plus tard le 12 décembre 2020

Si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au président de l'assemblée

La présence physique est limitée au bureau de l'assemblée et le huissier de justice

Au Moins 21 Jours avant la tenue de l'AGO



Au plus tard 08 décembre 2020

Au plus tard 12 décembre 2020

Au plus tard le 14 décembre 2020

CONDITIONS DE VALIDITÉ DES VOTES

- Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
- Le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.